



Cégep **André-Laurendeau**

DIRECTIVE POUR AUTORISER L'ACCÈS À LA SALLE DE MUSCULATION

Adoptée par le Comité de direction

Le mardi 21 février 2017

➤ **DURANT LES PÉRIODES D'OUVERTURE DE LA SALLE DE MUSCULATION (ACCESSIBLES POUR LES ABONNÉS ET AVEC LA PRÉSENCE D'UN SURVEILLANT)**

- Les jours de semaine le midi
 - Tous les employés du Cégep, du CIMME et des organismes partenaires du Cégep ont accès gratuitement à la salle de musculation en présentant leur carte d'employé au surveillant.
 - Tous les étudiants athlètes ont déjà payé leur forfait d'abonnement à la salle de musculation en s'inscrivant dans leur équipe sportive. Chacun doit être inscrit sur la liste des étudiants athlètes et s'identifier auprès du surveillant pour avoir accès à la salle de musculation durant ces périodes.
 - Tous les autres étudiants et tous les membres de la communauté externe doivent payer leur forfait et présenter leur carte d'abonnement au surveillant pour avoir accès à la salle de musculation durant ces périodes.
- Les jours de semaine en soirée.
 - Seuls les employés du Cégep ont accès gratuitement à la salle de musculation. Les employés du CIMME, ceux des organismes partenaires du Cégep, ainsi que tous les autres étudiants et tous les membres de la communauté externe doivent payer leur forfait et présenter leur carte d'abonnement au surveillant pour avoir accès à la salle de musculation durant ces périodes.
 - Tous les étudiants athlètes ont déjà payé leur forfait d'abonnement à la salle de musculation en s'inscrivant dans leur équipe sportive. Chacun doit être inscrit sur la liste des étudiants athlètes et s'identifier auprès du surveillant pour avoir accès à la salle de musculation durant ces périodes.

➤ **EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE DE LA SALLE DE MUSCULATION
(NON ACCESSIBLES POUR LES ABONNÉS ET SANS LA PRÉSENCE D'UN
SURVEILLANT)**

- La semaine ou la fin de semaine
 - Seuls les employés du Cégep ou les étudiants athlètes peuvent demander la clé de la salle de musculation au comptoir du magasin sportif du CAPCAL ou si celui-ci est fermé, au poste des gardiens de sécurité du Cégep.
 - Pour obtenir la clé de la salle de musculation, l'employé doit montrer sa carte d'employé et l'étudiant doit être inscrit sur la liste des étudiants athlètes. La personne qui emprunte la clé doit signer le registre et garantir la présence d'une deuxième personne avec elle durant toute la durée de son entraînement. Dès que cette personne se retrouve seule dans la salle de musculation elle doit cesser son entraînement et aller remettre la clé au poste d'emprunt des clés. La personne ne peut pas quitter la salle et remettre la clé à un tiers. Elle doit retourner au poste d'emprunt des clés avec un tiers si elle décide de lui transférer la clé. L'autre personne pour récupérer la clé doit signer le registre et garantir elle aussi la présence d'une deuxième personne avec elle durant toute la durée de son entraînement.
- N.B. : Les enseignants du département d'éducation physique peuvent avoir chacun leur clé de la salle de musculation et ils peuvent avoir accès à cette salle, seuls, en tout temps afin de préparer leurs cours. Ils peuvent aussi être accompagnés en tout temps d'un étudiant en session de récupération ou de reprise d'activité pédagogique